

# MÉMOIRE

Des citoyen.ne.s impliqué.e.s,  
Des partenaires engagé.e.s,  
Des territoires résilients,  
Une région unique !

*DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION  
PUBLIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION  
GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE DE LUTTE À  
LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE*



**JUIN 2023**



**RDS-GÎM**

Réseau de développement social  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

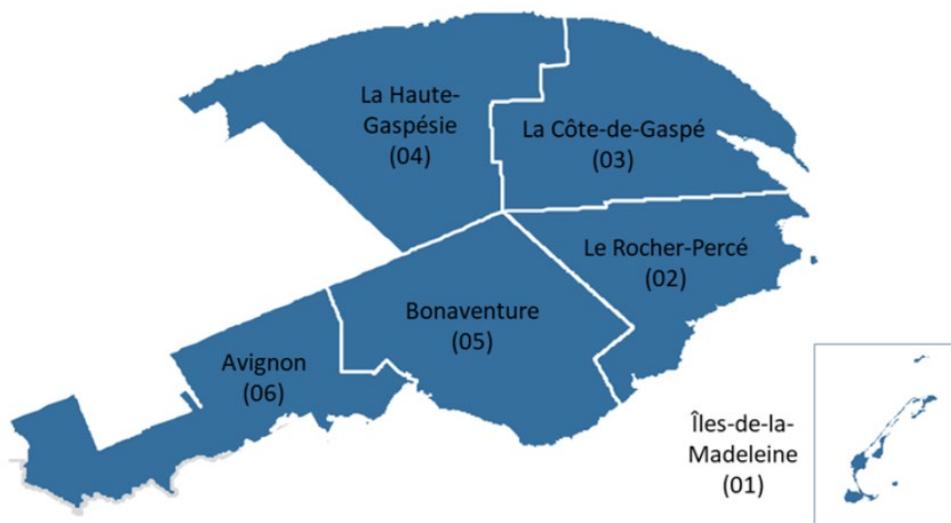
[rdsgim.ca](http://rdsgim.ca)

[info@rdsgim.ca](mailto:info@rdsgim.ca)

[facebook.com/RDSGIM](https://facebook.com/RDSGIM)

## Table des matières

Présentation du RDS-GIM .....	3
Introduction .....	4
Quelques données sociodémographiques de la région.....	5
Approche territoriale et concertation intersectorielle (territoriale et régionale).....	7
Principales recommandations.....	9
<b>1. FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT SOCIAL, ABORDABLE, ACCESSIBLE ET ADÉQUAT</b> .....	9
<b>2. AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION POUR TOUS, NUTRITIVE ET ABORDABLE</b> .....	13
<b>3. FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ</b> .....	14
<b>4. AGIR SUR L'ÉCOSYSTÈME DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE</b> .....	14
<b>5. AMÉLIORER LE FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES</b> .....	15
Conclusion.....	15
Annexe A - Plans de communauté .....	16



## Présentation du RDS-GIM

Incorporé depuis novembre 2021 après 10 ans d'existence, le Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RDS-GIM) est un réseau régional intersectoriel et multiréseau de partenaires qui œuvrent de façon concertée pour le développement social des communautés de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (GÎM) dans le but de réduire les inégalités sociales et d'améliorer les conditions de vie des citoyens. Sa mission se décline en divers volets :



**Réunir, concerter et mobiliser** les différents acteurs locaux et régionaux impliqués dans le développement social de la région GÎM



**Promouvoir et mettre en œuvre l'approche ascendante** dans toute démarche ou mobilisation en DS afin de mieux répondre aux besoins de la population



Soutenir et outiller ses membres afin **d'augmenter l'impact et le rayonnement des mobilisations et des démarches en DS** dans leurs communautés



Être un **interlocuteur en matière de développement social** auprès des diverses instances gouvernementales

---

**« UN LEADER, RASSEMBLEUR, POUR AUGMENTER LA PORTÉE DES ACTIONS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES ACTEURS TERRITORIAUX ET RÉGIONAUX QUI TRAVAILLENT À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS »**

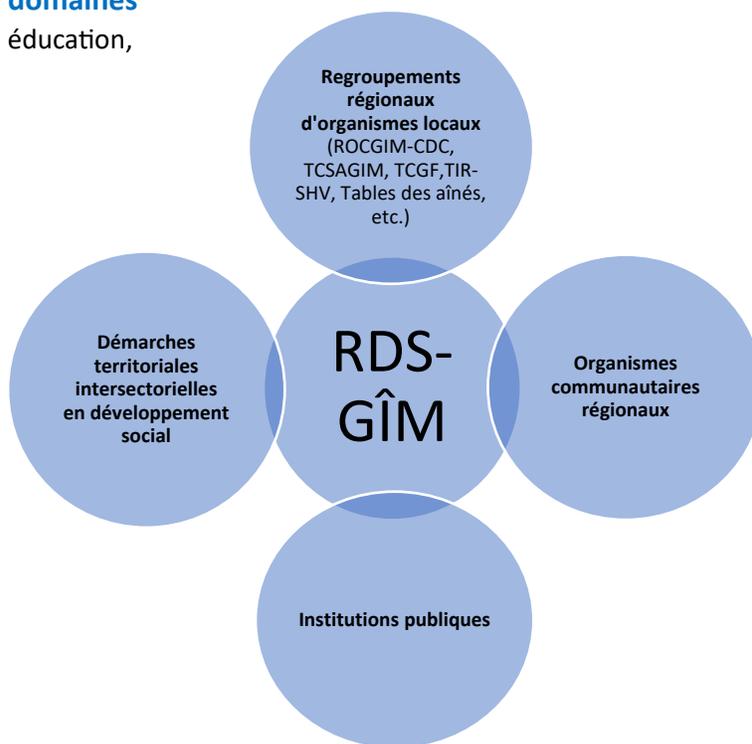
---

### Composition intersectorielle et multiréseau

- Les partenaires et membres proviennent de **différents domaines d'interventions** (ex. : sécurité alimentaire, habitation, éducation, santé, saines habitudes de vie, emploi, etc.)
- Ils ont des **statuts variés** : organismes communautaires, action communautaire autonome (ACA), COOP, ministères, institutions publiques, commissions scolaires, associations, tables de concertation, centre de formation et recherche, etc.

C'est par le développement d'une vision commune, l'adoption d'une posture d'accompagnement, le partage d'outils, d'expériences et d'inspirations ainsi qu'un déploiement d'une vive force de mobilisation que le Réseau parvient à soutenir ses partenaires dans leur prise en charge du développement social de leurs communautés.

En bref, le Réseau coordonne la mise en commun régionale des enjeux en matière de DS, il contribue à la communication entre les démarches territoriales intersectorielles et, finalement, il contribue à développer et maintenir les principes fondamentaux du DS : la gouvernance partagée, le pouvoir d'agir et la participation citoyenne.



## Table régionale en développement social de la Gaspésie-Les Îles



Portée par le RDS-GÎM, cette table réunit les **acteurs.trices intéressé.e.s par la réduction des inégalités, membres ou non-membres du RDS-GÎM**. Toute personne peut prendre part à ce forum régional, **peu importe l'organisation ou le secteur représenté**, qu'il s'agisse de citoyen.ne.s, d'organismes sans but lucratif, de regroupements, d'instances publiques ou parapubliques, de ministères, d'élu.e.s, de partenaires financiers, d'entreprises privées ou autres. Les **recommandations** issues de cette table permettent **d'orienter les priorités d'actions** du RDS-GÎM autour du financement, du logement, des communications, de l'environnement et des changements climatiques, du transport et de la mobilité durable, de la mobilisation et de la participation citoyenne ainsi que de la sécurité et l'autonomie alimentaires.

## Introduction

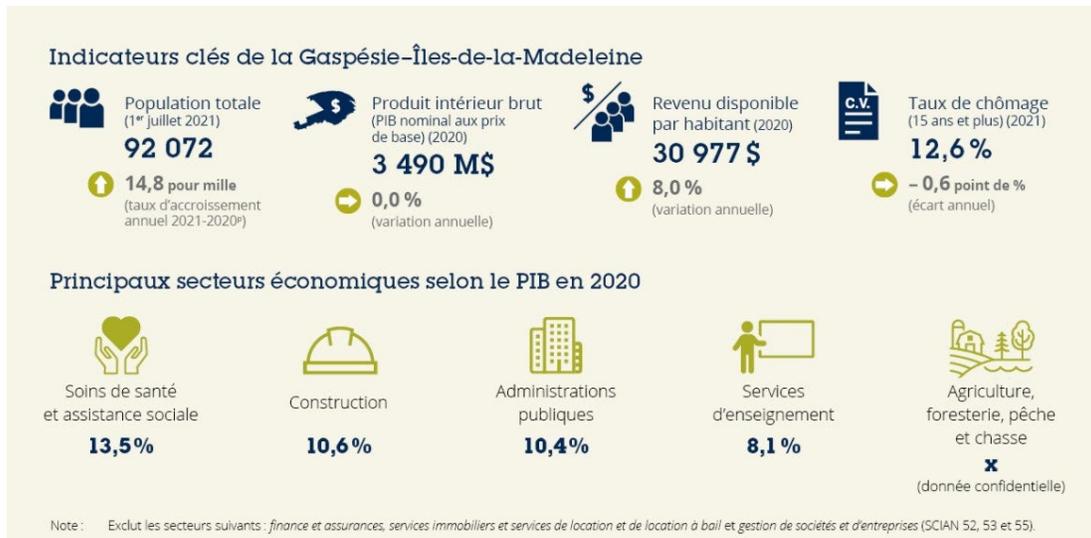
Ce mémoire est déposé dans le cadre de la consultation publique menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en vue des éléments à considérer dans l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) est le cadre sur lequel s'appuient le gouvernement et la société québécoise pour mettre en œuvre les actions permettant de combattre la pauvreté, d'en prévenir les causes, d'en atténuer les effets sur les personnes, de contrer l'exclusion sociale et de tendre vers un Québec sans pauvreté. D'entrée de jeu, il est important de mentionner que notre région possède certaines caractéristiques qui viennent teinter notre réalité et entraînent certains enjeux ainsi que des conséquences sur la santé de notre population :

- Le revenu moyen des ménages est faible
- La densité populationnelle est faible
- Le vieillissement de notre population est important
- La superficie du territoire est vaste
- La région est éloignée des grands centres urbains
- La région comporte plusieurs territoires de MRC parmi les plus dévitalisés au Québec

Heureusement, les citoyen.ne.s de la région sont reconnu.e.s pour leur fort sentiment d'appartenance, leur fierté envers leur région ainsi que leur incroyable solidarité. Ce sont tous des facteurs favorables à la résilience des communautés. Les différents partenaires contribuant au développement social en Gaspésie-Les Îles sont déterminés et engagés dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. De façon globale, il y a un besoin urgent de mettre en place des mesures qui réduisent les inégalités sociales :

- |   |   |
|---|---|
| ➔ <b>L'accès à un logement social, abordable et adéquat</b>           | ➔ <b>L'accès efficace à des programmes d'éducation et des mesures encourageant la persévérance scolaire</b> |
| ➔ <b>L'accès à une alimentation pour tous, nutritive et abordable</b> | ➔ <b>L'accès à une offre efficace et accessible en transport</b>  |
| ➔ <b>L'accès adéquat, universel et gratuit aux soins de santé</b>     | ➔ <b>L'accès à des services de proximité</b>  |
| ➔ <b>L'accès à des places en services de garde</b>                    | ➔ <b>L'accès à un revenu viable pour tous</b>   |

## Quelques données sociodémographiques de la région



Source : [Panorama des régions du Québec \(2022\)](#)

Selon les données du Panorama des régions du Québec, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est :

- La 1<sup>ère</sup> région avec l'**âge moyen** le plus élevé (49 ans)
- La 1<sup>ère</sup> région avec l'**âge médian** le plus élevé (53.9 ans)
- La 1<sup>ère</sup> région avec le plus haut taux de **population âgée de 65 ans et plus** (29.4 %)
- La 1<sup>ère</sup> région avec le plus bas taux de **population âgée de 0-19 ans** (15.9 %)
- La 1<sup>ère</sup> région ayant eu une hausse du **taux d'activité** en 2020-21 (4.6 points) même si elle est au dernier rang des régions avec un taux d'activité de 51 %
- La dernière région en ayant un **taux d'emploi** de 44.6 % et un **taux le chômage** le plus élevé avec 12.6 %
- La 5<sup>e</sup> région ayant le plus bas **revenu disponible par habitant** en 2020 (30 977 \$)
- La 1<sup>ère</sup> région recevant le plus de **transferts gouvernementaux par habitant** en 2020 (12 863 \$)
- La 5<sup>e</sup> région ayant le **taux de faible revenu par famille** le plus bas en 2019 (7.6 %)
- La 1<sup>ère</sup> région ayant un **revenu médian après impôt, familles comptant un couple** le plus bas en 2019 (72 110 \$) et la 4<sup>e</sup> région ayant un revenu médian après impôt le plus bas pour les **familles monoparentales** (47 280 \$)

Environ 10 % de la population est anglophone et environ 1.4 % est immigrante (Statistique Canada, 2021).

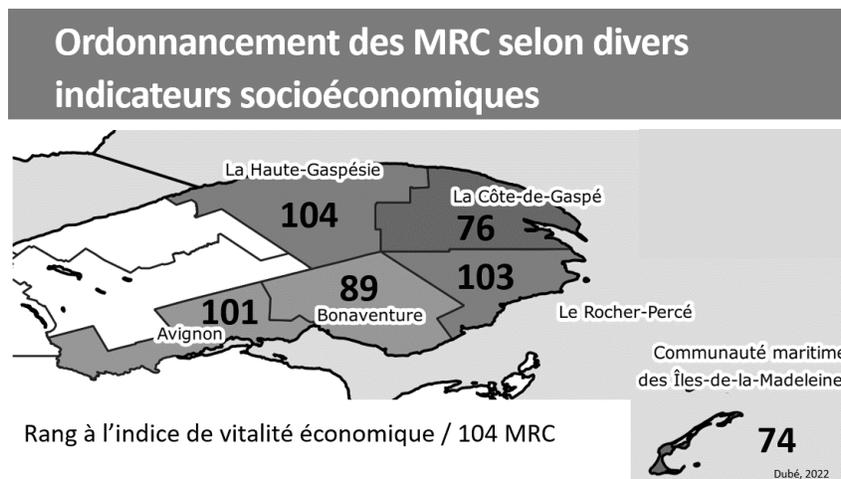
Alors qu'on sait que parmi les déterminants de la santé il y a :

- le **niveau de revenu**, la GÎM est :
  - la 5<sup>e</sup> région au Québec ayant le plus bas revenu disponible par habitant en 2020 (30 977 \$)
- le **niveau de diplomation**, la GÎM est :
  - la 2<sup>e</sup> région au Québec avec la proportion de diplômés universitaires le plus bas (19 %)
  - la 1<sup>ère</sup> région avec la proportion de la population la plus élevée ayant déclaré ne pas avoir de diplôme d'études secondaires (18.7 %)
  - la 2<sup>e</sup> région ayant la proportion de la population la plus basse ayant un diplôme d'études secondaires (12.2 %)

Alors qu'on sait qu'un des déterminants de la santé est l'accès à un **logement adéquat**, en GÎM :

- 16,3 % des ménages locataires consacraient 30 % et plus de leur revenu aux frais du logement, et ce malgré les aides spéciales ponctuelles en contexte de COVID (PCU). À la fin de ces aides, le Groupe ressource en logements collectifs anticipe que ce taux gonflera à nouveau jusqu'à 25 % et plus (niveau du Recensement 2016), vu le contexte d'augmentation rapide des coûts des loyers disponibles sur le marché.

Quand on ordonne l'ensemble des MRC selon divers indicateurs socioéconomiques, on constate rapidement à quel point la région de la GÎM présente des **enjeux majeurs de vitalité économique** avec des MRC arrivant au 101<sup>e</sup>, 103<sup>e</sup> et 104<sup>e</sup> rang sur 104 ainsi que 4 territoires dans le 5<sup>e</sup> quintile et 2 dans le 4<sup>e</sup> quintile.



Source : Direction de santé publique en GÎM, 2022

MRC	Quintile
Avignon	5
Bonaventure	5
La Côte-de-Gaspé	4
La Haute-Gaspésie	5
Le Rocher-Percé	5
Les Îles	4

Source : Institut de la statistique du Québec. (2023). Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec.

# Des partenaires engagés et des territoires mobilisés dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale



## Approche territoriale et concertation intersectorielle (territoriale et régionale)



Un des facteurs qui facilitent la réalisation de projets structurants et donc, des impacts durables, dans un territoire donné est notamment la **capacité des acteurs à se concerter et à agir en intersectorialité**. En 2016, le RESSORT (ancienne appellation du RDS-GÎM) mentionnait dans son mémoire dans le cadre des précédentes consultations pour le plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté ceci :

« Cette pratique permet aux acteurs **d'intervenir de façon globale, coordonnée et en cohérence** avec les actions en place. Les **stratégies** dont se servent les mobilisations locales **sont variées, reconnues et légitimées par des processus et des démarches participatives**. La **prise de décision et l'élaboration de plans d'action reposent sur l'écoute permanente des besoins** et le résultat des interventions directes ou indirectes réalisées par les partenaires auprès et avec les populations exclues. »

« La pratique de la concertation, basée sur l'intersectorialité et l'approche par territoire, ne s'acquiert pas d'emblée. Elle s'articule progressivement à mesure que les **acteurs se rencontrent et apprennent à se connaître**. Les partenaires **échangent, partagent des outils, reconnaissent leur travail et se fixent des objectifs à atteindre**. Les liens se tissent, se resserrent et font place à des relations basées sur la confiance et le respect mutuel. Cette dynamique qui bouge selon les rapports entre les acteurs s'anime en fonction des caractéristiques d'une pauvreté en constante évolution. »

L'**approche territoriale intégrée** permet d'être à la fois issue et centrée sur les **besoins réels de la population** d'un territoire donné et d'être plus efficace dans les actions menées puisqu'elles sont exprimées, décidées et portées par la communauté visée. Elle permet également de **favoriser l'engagement des partenaires** en créant des conditions favorables à une meilleure compréhension des enjeux et dynamiques, à une vision et des objectifs communs, au développement d'un sentiment d'appartenance plus fort ainsi qu'au déploiement d'actions permettant d'avoir des **impacts durables sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens grâce à une approche globale basée sur le long terme**. En bref, en travaillant ensemble, les divers partenaires se trouvent à multiplier avec un effet levier leurs forces et leurs opportunités. Cette approche prend d'ailleurs tout son sens compte tenu des caractéristiques de notre population : vieillissement important, faible densité, dévitalisation, etc.). Si les ressources se font parfois rares dans la région, l'idée de réunir ces acteurs afin de porter ensemble des solutions innovantes et durables est rafraîchissante et enrichissante en étant davantage en mesure d'intervenir sur un ensemble de déterminants collectivement.



Cependant, pour exprimer leur plein potentiel, ces démarches nécessitent d'être coordonnées par des ressources humaines dédiées, qualifiées, polyvalentes et stables. À l'heure actuelle, aucun financement de l'État n'est destiné à financer et soutenir les démarches de concertations intersectorielles et multiréseaux à portée territoriale (à l'échelle d'un territoire de MRC) ou régionale (à l'échelle d'une région administrative). Bien qu'il s'agisse d'instances essentielles par leur rôle d'accompagnement, de connexion, de levier et de relais, leur fonctionnement demeure, pour plusieurs, fragile compte tenu que leur survie dépend souvent de financements ici et là, au gré des enveloppes disponibles. Cela ne favorise pas l'attraction ou la rétention des ressources humaines, le développement de compétences et la concentration des efforts organisationnels sur l'atteinte de résultats plutôt que d'être parfois maintenu en posture de consolidation. La mobilisation basée sur l'approche territoriale et l'intersectorialité est riche d'expérience dans notre région. Elle a permis d'identifier des conditions favorables à la réduction des impacts des inégalités en GÎM :

1. Le **territoire comme fondement** de la démarche ;
2. **L'intégration** des ressources et des pratiques ;
3. Le développement du **pouvoir d'agir** des groupes et des communautés ;
4. La **souplesse** de l'approche ;
5. La posture de **l'accompagnement**.

---

## Plans de communauté : un modèle unique, innovant et précieux

Le plan de communauté, à l'échelle d'un territoire de MRC, est le résultat d'une planification stratégique intégrée :

- Guidée par une **vision, sur le moyen terme**, du développement social pour le territoire
- Qui découle d'un **portrait des besoins** du territoire et des **enjeux prioritaires**
- Identifie les **objectifs et transformations** souhaitées

Avec un plan de communauté, les acteur.trice.s du milieu se basent sur les besoins de la communauté pour identifier, ensemble et de manière autonome, les actions prioritaires à mettre en œuvre sur leur territoire. Les partenaires financiers se rencontrent ensuite pour déterminer les actions qu'ils peuvent soutenir ainsi que les zones où ils peuvent agir en levier ou se compléter afin d'optimiser le financement des plans. Pour consulter une liste des avantages de fonctionner par plans de communauté, se référer à l'Annexe A. Pour qu'un modèle comme celui-ci puisse fonctionner à pleine puissance, il faut non seulement l'implication des partenaires locaux pour réaliser les actions, mais également des conditions favorables telles que :

- une **forte mobilisation territoriale** via les démarches territoriales intersectorielles,
- une **coordination régionale intersectorielle et multiréseau efficace et soutenante**,
- des **partenaires financiers** qui sont en mesure de sortir du mode traditionnel de financement pour embarquer dans un processus de financement souple et collectif,
- un **climat de confiance et de collaboration** plutôt que de compétition,
- ainsi qu'une **reconnaissance et un appui politique** de la plus-value du modèle.



Dans un modèle par plan de communauté qui instaure un climat de collaboration plutôt que de compétition entre les organisations qui souhaitent développer des actions pour répondre aux besoins de leur communauté, il est souhaité que le gouvernement reconnaisse que l'ère des appels de projets, souvent difficilement communiqués à tous ou proposant des délais très courts, est désuète et que les acteurs en développement social et leur structure de concertation intersectorielle territoriale et régionale sont des acteurs-clés des communautés qui pouvant jouer un rôle de facilitateur au niveau de fonds en développement social afin de les distribuer au travers des plans de communauté, tout en respectant les critères et objectifs de financement. La reconnaissance de ces mobilisations comme lieu de priorisation des enjeux et des actions à mettre en œuvre en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est souhaitée.

## Principales recommandations

Les besoins essentiels des personnes en situation de vulnérabilité sont une priorité majeure et incontournable car même s'ils étaient couverts minimalement, cela n'équivaut pas à sortir de la pauvreté et permettre à une communauté de se revitaliser :

1. Accès à un **logement** social, abordable, accessible et adéquat
2. Accès à une **alimentation** pour tous, nutritive et abordable

Pour les populations les plus vulnérables déjà affectées par ces enjeux, ces dernières années n'ont été plus que difficiles. Il faut agir encore et davantage. La pauvreté n'a pas reculé.

De façon complémentaire, il faut également agir sur d'autres aspects :

3. Faciliter l'accès aux **soins de santé**
4. Agir sur l'écosystème de la **pénurie de main-d'œuvre**
5. Améliorer le **financement à la mission** des organismes

### 1. FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT SOCIAL, ABORDABLE, ACCESSIBLE ET ADÉQUAT

Les problématiques en logement et habitation sont criantes sur le territoire et c'est un enjeu prioritaire depuis plusieurs années quant à la rareté des logements et à l'abordabilité. Il s'agit également d'un enjeu qui agit comme pierre angulaire face à d'autres enjeux : attractivité de la main-d'œuvre, attraction de jeunes familles pour contrer le vieillissement de la population, facteur de protection de la santé physique et mentale, etc.

Il importe de préciser que pour contrer l'importance de la crise du logement que nous vivons, il importe de mettre en place des mesures importantes, efficaces et structurantes qui provoqueront des changements sur une panoplie de types de logement face aux diverses problématiques vécues sur le terrain. Nous souhaitons notamment que :

- Les personnes à faible revenu qui ont besoin d'un **logement social** (c'est-à-dire un prix fixé en fonction d'un pourcentage de leurs revenus), y aient accès ;
- Les ménages aient accès à des logements de **taille suffisante et adéquate** pour loger correctement tous les membres composant leur ménage ;
- Les personnes qui ont besoin d'un **logement adapté et accessible** en fonction de certaines limitations, y aient accès ;
- Toute la population ait accès à un logement **salubre** et dont le **prix est abordable** ;
- Les personnes qui souhaitent soit démarrer des **initiatives communautaires et collectives** ou soit y habiter, puissent avoir les ressources et l'accompagnement nécessaires le faire ;
- Les organisations qui souhaitent **bâtir, transformer ou rénover du logement social ou communautaire** aient accès à des programmes et du soutien adéquats pour le faire.

Voici quelques statistiques sur la situation du logement dans notre région :

### Taux d'inoccupation<sup>1</sup>

Le taux d'inoccupation des logements locatifs est calculé en divisant le nombre de logements vacants au moment d'une enquête, par le nombre de logements visés par celle-ci.

Population (nb habitant.e.s)	Taux d'inoccupation en Gaspésie	Taux d'inoccupation au Québec
2 500 à 10 000	0 à 0,8 %	1,5 %
+ 10 000	0,3 à 0,8 %	2,5 %

\* À noter que 80 % des municipalités de la région ont moins de 2 500 habitant.e.s et ne sont pas comptabilisées par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

En 2022, le taux d'inoccupation des logements locatifs était de 0,4 % aux Îles-de-la-Madeleine et de 0,0 % à Gaspé<sup>2</sup>, les deux seules municipalités de la région pour lesquelles le taux est publié. Rappelons qu'en matière d'inoccupation, on considère que le taux d'équilibre est de 3,0 %.

### Revenus des locataires<sup>3</sup>

La GÎM est la 3<sup>e</sup> région du Québec où les locataires sont les plus pauvres.

Revenu médian des locataires en GÎM	Revenu médian des locataires au Québec
30 295 \$	37 294 \$

## Créer du logement social

Le besoin de développer des logements sains, sécuritaires et abordables que pourront s'offrir les ménages de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine en fonction de leurs revenus est important dans le contexte de crise de l'habitation que nous connaissons actuellement. Les populations les plus touchées par les problèmes de logement sont les familles et les personnes seules à faible et modeste revenu, les aînés et les personnes en situation de vulnérabilité (handicap physique, déficience intellectuelle, problème de santé mentale, etc.). Le logement social est une formule essentielle pour répondre aux besoins de ces populations qui ne sont pas convoitées par le secteur privé, pour des raisons de rentabilité ou d'enjeux psychosociaux. Le budget des familles est actuellement sous pression. L'inflation se fait sentir dans toutes les sphères de la vie, tant à l'épicerie que dans les achats essentiels en matière de vêtement et dans les transports. Ce qui fait que la part disponible du budget pour le logement a tendance à diminuer. **En GÎM, 16,3 % des ménages locataires consacraient 30 % et plus de leur revenu aux frais du logement**, et ce malgré les aides spéciales ponctuelles en contexte de COVID (PCU). À la fin de ces aides, on anticipe que ce taux gonflera à nouveau jusqu'à 25 % et plus (niveau du Recensement 2016), vu le contexte d'augmentation rapide des coûts des loyers disponibles sur le marché. Selon les dernières statistiques de la SHQ, au 31 décembre 2020, il y avait 337 ménages en attente d'un HLM public ou d'un supplément au loyer (PSL) en GÎM.

<sup>1</sup> Société canadienne d'hypothèque et de logement, *Enquête sur les logements locatifs*, 2021 (selon les données de 2021 et 2020).

<sup>2</sup> Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2023). [Taux d'inoccupation des maisons en rangée et appartements d'initiatives privés selon le nombre de chambres et la subdivision de recensement, centres de 10 000 habitants et plus. Octobre 2022.](#)

<sup>3</sup> FRAPRU, *Dossier noir logement et pauvreté du FRAPRU pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, issu d'une commande spéciale à Statistiques Canada, 2018.

Dans son [mémoire déposé au gouvernement en mai 2023](#), la Table nationale des CDC (TN-CDC) indique que « le gouvernement du Québec peut et doit prendre des décisions qui sont cohérentes avec un futur plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela passe par la protection des plus vulnérables des abus du marché et par une offre pérenne et diversifiée de logements réellement abordables. La TN-CDC exhorte le gouvernement à mettre ses ressources en commun et à travailler de façon transversale entre les ministères afin de remettre en place maintenant le programme AccèsLogis, qui, bien qu'imparfait, est vital pour l'accès au logement des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Le FRAPRU explique très bien les raisons pour lesquelles le Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ), qui remplace AccèsLogis, ne permettra pas de répondre aux besoins en logements sociaux : *« Le PHAQ met en concurrence pour des fonds déjà insuffisants les promoteurs privés en quête de profits et ceux des projets d'habitation sociale ; il ne garantit pas qu'un minimum de logements construits soient réservés aux locataires à faible revenu ; il ne prévoit pas de fonds de démarrage, pourtant indispensables pour que les promoteurs sans but lucratif puissent développer leurs projets. »*

## **Pourquoi investir dans le logement social et communautaire ?**

L'habitation sociale et communautaire permet en effet de loger et d'offrir des services à des personnes adultes en perte d'autonomie, de leur offrir une stabilité résidentielle et de retarder l'entrée des aînés au CHSLD; de loger et soutenir convenablement des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou vivant des difficultés liées à la violence ou à l'itinérance, évitant ainsi qu'elles se retrouvent à la rue, dans les urgences ou dans le système de justice. L'environnement physique et social est le déterminant le plus influent sur la santé physique et mentale des individus. L'accès à un logement sain est ainsi un moyen de prévention crucial permettant de diminuer le recours au système de santé et services sociaux et de réduire les interventions en sécurité publique. La qualité du logement a également un impact important sur le développement des jeunes enfants, leur réussite scolaire et l'égalité des chances.

Parce que dans la région, il y a une problématique d'itinérance cachée. Contrairement aux grands centres urbains où les personnes en situation d'itinérance sont souvent visibles, dans notre région, ces personnes se retrouvent à dormir de façon intermittente chez de la famille ou des connaissances, se logent dans ces campements de fortune dans la nature, demeurent en colocation avec un.e ex-conjoint.e faute de trouver un nouvel endroit pour se loger adéquatement ou même demeurent hospitalisées malgré l'absence d'indication médicale faute d'options pour se loger.

## **Offrir du soutien communautaire en logement social et communautaire**

Le [cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social et communautaire](#) (SCLSC) recoupe un ensemble d'interventions et de pratiques ayant été élaborées, au tournant des années 1990, pour favoriser la stabilité résidentielle, l'inclusion des personnes dans la communauté et leur capacité d'autodétermination. Depuis 2007, ces interventions et pratiques font l'objet d'un Cadre de référence intersectoriel, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Société d'habitation du Québec. Une version mise à jour de ce cadre de référence, réalisée avec les partenaires, a été publiée en mai dernier. Une enveloppe de 8,3 millions \$ est allouée via le réseau de la santé et des services sociaux pour financer des interventions dans les milieux où les besoins les plus criants sont identifiés. Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) estime à 35 millions de dollars le financement minimum qui devrait être accordé pour le SCLSC, afin de répondre aux objectifs du Cadre de référence et permettre à une majorité des 80 % de ménages locataires de logements communautaires et sociaux qui n'y ont pas accès de bénéficier également de ce soutien.

Dans la région GÎM, étant donné la dispersion de petits immeubles sur un grand territoire, nous devons trouver des moyens imaginatifs pour déployer ce soutien. Les moyens donnés doivent faciliter la mutualisation des services de soutien et faire en sorte de se déployer par secteur, par municipalité ou par territoire, selon les besoins.

## Plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI)

Le PRBI correspond au revenu maximal qui permet à un ménage d'être admissible à un logement à loyer modique selon le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique. Il sert à évaluer l'admissibilité d'un demandeur et de pondérer sa demande pour les HLM et pour le programme de supplément au loyer (PSL).

Le problème avec le PRBI, c'est qu'il est relié à des statistiques qui sont personnalisées uniquement pour les municipalités de plus de 10 000 habitants. Pour la GÎM, on parle de Gaspé et des Îles-de-la-Madeleine, mais également de Pointe-à-la-Croix qui fait partie d'un ensemble avec Campbellton depuis 2020. Pour les autres municipalités, de moins de 10 000 habitants, soit 90 % des municipalités au Québec et 95 % pour la GÎM, toutes ces municipalités ont les mêmes niveaux de PRBI et les mêmes loyers médians du marché (LMM), ce qui est invraisemblable. Qui plus est, le PRBI pour les municipalités de moins de 10 000 personnes a été gelé pendant 8 ans, soit de 2014 à 2021. Ce qui veut dire que de plus en plus de ménages ont été systématiquement exclus du logement social subventionné pendant cette période. Durant cette même période, le LMM d'un 3 ½ a pourtant augmenté de 5 %. Comme il est démontré que les loyers disponibles sur le marché sont plus chers que le LMM dans la grande majorité des cas, on peut être inquiet pour l'accès à un logement décent pour les ménages qui se retrouvent exclus des HLM et PSL. Ces ménages sont entre deux chaises, soit trop riches pour le logement subventionné et trop pauvre pour le logement dans le libre marché.

---

Plus globalement, il est demandé que le gouvernement mette en place des mesures efficaces afin de :



- ➔ **Mettre fin aux évictions abusives**
- ➔ **Protéger les droits des locataires**
- ➔ **Mieux encadrer les hausses de loyers**

## 2. AMÉLIORER L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION POUR TOUS, NUTRITIVE ET ABORDABLE

La sécurité et l'autonomie alimentaires un enjeu prioritaire et régional depuis plusieurs années en GÎM. Voici quelques données qui soutiennent cet état de situation.

- **Désert alimentaire** : En GÎM, **36 % de la population vit dans un désert alimentaire** contre 5,7 % au Québec.<sup>4</sup>
- **Accès aux aliments** : Selon l'INSPQ, pas moins de **42,7 % de la population de la GÎM a un faible accès aux commerces d'alimentation**, soit plus de 40 000 personnes. Pis encore, ce sont 36,1 % – plus de 34 000 personnes – qui habitent un secteur considéré comme un désert alimentaire, c'est-à-dire qui ont un faible accès à un commerce d'alimentation et qui demeurent dans un lieu socioéconomiquement défavorisé. (Thibault, 2022). De plus, **15 municipalités de la région ne comptent aucune épicerie** permettant à leur population de s'approvisionner d'aliments sains directement dans leur communauté (ÉCOBES, 2023)
- **Accès à des produits locaux abordables** : À titre d'exemple, alors que l'industrie de la pêche est une activité économique importante dans la région, on estime qu'au Québec **environ 80 % de ce qui est pêché est mis dans des conteneurs pour l'étranger** et qu'on importe approximativement la même quantité (IREC 2020), et ce, même si plusieurs soulignent la difficulté à trouver des produits locaux et abordables dans la région. De façon plus globale, les coûts plus élevés de transport vers les régions éloignées se reflètent aussi sur le prix des aliments ainsi que le fait d'être situé à l'extrémité de la chaîne de distribution engendre des enjeux.
- **Augmentation de l'insécurité alimentaire** : Le niveau **d'insécurité alimentaire modérée ou grave** se serait situé autour de 10 % de mars 2020 à août 2021 (environ 850 000 personnes), pour **ensuite grimper jusqu'à 15 % en mai 2022** (environ 1,3 million de personnes). (Observatoire québécois des inégalités, 2022) De plus, 65 % des personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire ont un emploi comme source principale de revenus. (La faim justifie les moyens, 2022)
- **Augmentation du coût du panier d'épicerie** : **Le coût aurait augmenté de 15 % en 1 an**, ce qui contribue à augmenter l'insécurité alimentaire partout au Québec. (Observatoire québécois des inégalités, 2022)

### Voici une série de recommandations en sécurité et autonomie alimentaires en GÎM :

- **Développer les systèmes alimentaires territoriaux** (SAT) de proximité et soutenir toutes les initiatives qui renforcent les SAT locaux ;
- Pérenniser les initiatives de **programmes de récupération en supermarchés** (PRS), des mesures prometteuses ayant un impact sur les déterminants structurels reliés à la sécurité alimentaire, d'autant plus que nous n'avons pas de banque alimentaire de type « Moisson » ;
- Soutenir les **concertations en sécurité et autonomie alimentaires** (SAA), qui sont constamment fragilisées ;
- Soutenir **les petites épiceries locales et les initiatives** qui réduisent les déserts alimentaires ;
- Favoriser les **pratiques locales d'échanges et de troc** qui remettent à l'avant-scène les savoirs traditionnels et communautaires, et en adaptant les politiques publiques qui les restreignent ;
- Dans le prochain plan, conserver **l'esprit de la mesure 13.1** qui vise spécifiquement à augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu ;
- Réfléchir aux financements et mesures du gouvernement de sorte qu'ils puissent s'inclure et **favoriser le modèle des plans de communauté** (un modèle unique en GÎM de plan d'action territorial intégré) ;

<sup>4</sup> Institut national de Santé publique du Québec, *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*, 2013.

- Développer des mesures permettant un **accès gratuit et universel à une saine alimentation dans toutes les écoles** primaires et secondaires.

### 3. FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

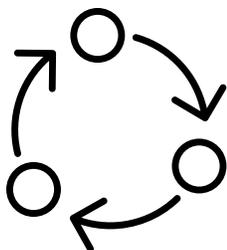
Quelques phénomènes sont préoccupants en matière d'accès aux soins de santé lorsqu'on pense aux inégalités sociales de santé :

- « Les personnes à faible revenu sont en moins bonne santé que celles bénéficiant d'un revenu plus élevé » ([Agence de santé publique du Canada, 2022](#)).
- Il y a un manque criant de certains professionnels de la santé en région. En GÎM, il est, par exemple, ardu d'avoir accès aux services d'un dentiste. Des hôpitaux ferment temporairement des départements d'obstétriques. Les exemples sont nombreux.
- Les délais pour avoir accès à certains soins sont encore beaucoup trop longs. Alors que les populations les plus nanties ont le choix de se retourner vers le privé moyennant des frais, les populations plus vulnérables ne disposent pas de ce choix.
- Certains services de santé ne sont pas disponibles à proximité et entraînent des frais importants (transport par autobus ou voiture, coût d'hébergement compte tenu des distances à parcourir, etc.). De plus, pour plusieurs services ou examens plus spécialisés, il faut parcourir de longues distances. Ex. : Sainte-Anne-des-Monts à Rimouski dont la distance est d'environ 182 kilomètres et vers Québec, . Or, selon les critères du [crédit d'impôt pour frais médicaux non dispensés dans la région](#), il faut que ce service ne soit pas disponible à moins de 200 km. Inévitablement, sans ce soutien financier, les personnes en situation de vulnérabilité se trouvent moins enclines ou carrément dans l'impossibilité de solliciter et d'obtenir des soins médicaux nécessaires à leur bonne santé.

Il nous apparaît important que le gouvernement agisse afin que l'accessibilité aux soins de santé et les options de soins soient les mêmes pour tous les citoyen.ne.s qu'ils soient plus ou moins nanti.e.s, qu'ils soient plus ou moins proches d'un grand centre urbain ou non, etc. Des mesures gouvernementales s'imposent afin de ne pas pénaliser les citoyen.ne.s des régions plus éloignées ou moins nanti.e.s.

### 4. AGIR SUR L'ÉCOSYSTÈME DE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

Notre région est aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre comme partout ailleurs au Québec, mais elle ne dispose pas de l'avantage que d'autres ont, la proximité avec des centres urbains. Un.e employé.e ne peut simplement pas faire la route quotidiennement pour venir travailler dans notre région. Pour y travailler, on doit s'y établir. Pour cela, il faut mettre en place des conditions favorables à la hauteur des besoins pour être en mesure de réussir l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre et poursuivre les efforts de revitalisation de nos communautés :



- Des mesures facilitant l'accès à un **logement** abordable et adéquat
- Des mesures facilitant l'accès à des commerces **d'alimentation**
- Des places en **services de garde** en GÎM
- Des mesures facilitant la **diplomation** et la **persévérance scolaire**
- Des mesures facilitant la régionalisation de **l'immigration** en GÎM
- Des moyens de **transport** adéquat pour faciliter l'accès aux services de santé, aux besoins essentiels et à des activités permettant de briser l'isolement social

## 5. AMÉLIORER LE FINANCEMENT À LA MISSION DES ORGANISMES

Considérant que les partenaires œuvrant en développement social et en lutte à la pauvreté sont dédiées à l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus vulnérables et que leurs équipes sont épuisées et surchargées face à l'augmentation constante des besoins de la population, il faut éviter les bris de service. Pour y arriver, il est souhaité que le gouvernement accorde :

- Un soutien financier récurrent pour **la coordination et le bon fonctionnement des organismes en action communautaire autonome en GÎM** dont les besoins sont estimés à une somme supplémentaire d'environ 25 M\$, dont 21 M\$ pour les organismes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.
- Un soutien financier récurrent dédié à la **coordination et au bon fonctionnement des mobilisations de concertation intersectorielle et les initiatives concertées des plans de communauté** en place dans les six (6) territoires de MRC de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, qui interviennent en matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et en faveur du développement social.
- Un soutien financier récurrent dédié à la **coordination et au bon fonctionnement des démarches collectives ou tables de concertation régionales ou territoriales**, répondant aux besoins de la communauté.
- Un soutien financier récurrent dédié à la **coordination et au bon fonctionnement de l'instance régionale de concertation intersectorielle et multiréseaux en GÎM**, soit le Réseau de développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RDS-GÎM).

## Conclusion

Bien qu'il puisse sembler complexe de travailler sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale puisque ce sont des éléments qui comportent de multiples angles et dimensions, il faut prendre conscience que la période post-pandémie que nous vivons n'a fait qu'accentuer les difficultés vécues par les personnes en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, il est encore plus urgent que de nouvelles politiques et mesures soient mises en place par le gouvernement afin de permettre :

- aux citoyen.ne.s d'exercer leur pleine participation citoyenne dans leur communauté,
- aux citoyen.ne.s d'accéder à un revenu viable permettant de se sortir du seuil de la pauvreté,
- aux organismes, dont la mission est de soutenir les populations les plus vulnérables, d'obtenir les ressources adéquates requises afin de maintenir et de bonifier leurs offres de services,
- à chaque territoire d'avoir les ressources humaines et financières requises afin de contribuer pleinement à sa propre prise en charge et à sa revitalisation.

La situation requiert des mesures audacieuses, durables, adaptées au contexte des régions et des territoires, répondant aux besoins réels de la population et ayant suffisamment d'envergure afin de freiner les écarts qui se creusent et permettre aux personnes en situation de vulnérabilité de sortir de la pauvreté. Nous croyons que l'enjeu de la pauvreté et de l'exclusion sociale doit se travailler sur plusieurs fronts et que chaque levier susceptible de créer un impact positif et durable doit être utilisé, mais toujours dans un contexte visant le renforcement du pouvoir d'agir des individus et des collectivités. Finalement, nous soulignons également la richesse de l'expertise des partenaires et estimons qu'il serait pertinent de la mettre davantage à profit lorsque le gouvernement procède à la rédaction de politiques et de mesures afin que ces dernières puissent être le plus possible créées en incluant les notions de souplesse et d'adaptation en plus d'être le plus collées possible aux besoins des populations vulnérables et réalités des organisations œuvrant sur le terrain.

## Annexe A - Plans de communauté

Les avantages du modèle de fonctionnement par plan de communauté :

- Le fait que les organisations et leurs membres **aient l'espace pour s'exprimer sur ce qui les préoccupe et puissent contribuer aux solutions** renforce les compétences, la reconnaissance, le sentiment d'appartenance et favorise le pouvoir d'agir individuel et collectif.
- Les **processus ouverts et transparents** où les membres de la communauté peuvent s'impliquer favorisent la concertation pour **plus de cohérence et moins de dédoublement** de projets et de services.
- Les partenaires intersectoriels observent chaque situation selon des **angles différents et complémentaires**, ce qui leur confère une vision large des besoins de la communauté.
- Le **fonctionnement flexible et adapté à la réalité de chacun des territoires** permet une réponse rapide aux besoins réels exprimés et aux mécanismes déjà en place.
- Les mécanismes de financement **collaboratifs entre plusieurs fonds simplifient la charge administrative** (demandes de soutien, répartition des fonds, reddition de comptes) et **favorisent l'optimisation des fonds** disponibles pour couvrir plus de besoins.
- Les espaces de concertations permettent la **mise en commun des expertises et des idées** pour coconstruire des solutions appropriées et porteuses qui risquent d'avoir de l'impact sur le long terme.
- Un plan, des actions et une recherche de solutions portées collectivement **allègent les responsabilités et les tâches** de chaque organisation **face à une problématique**.
- Construire et prioriser collectivement les actions selon les critères prédéterminés par le groupe **limite la compétition entre organismes** pour l'accès à des enveloppes de financement.
- La gouvernance partagée et les processus démocratiques suscitent **la légitimité, la cohérence et l'adhésion** de la part du milieu et des acteur.trice.s décisionnel.le.s.
- À l'échelle de la société, ce modèle contribue à propager **l'engagement citoyen** dans d'autres sphères et à renforcer le tissu social, donc les communautés deviennent plus fortes et résilientes.
- La mobilisation et les actions des plans de communautés contribuent également à **incarner des principes de lutte à la pauvreté reconnus par des politiques publiques**.

